



ACCORD CADRE DE PARTENARIAT

Entre

L'Université de Montpellier

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

Dont le siège est 163 rue Auguste Broussonnet - 34090 Montpellier

N° SIREN 130 020 048, code APE 8542 Z

Pris en la personne de son représentant légal, son Président M. Philippe AUGÉ

Agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'administration en date du 19 janvier 2015,

Ci-après désignée l'UM,

Et

La fédération française de natation

Dont le siège est situé 1039 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER

N° SIRET : 44888050000021

Représenté par M. Jacky VAYEUR

Ci-après désigné la « FF de natation »

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

1/ L'Université de Montpellier est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel regroupant, pour ses activités de formation et de recherche 9 UFR, 2 Ecoles et 6 Instituts : Médecine, Pharmacie, Odontologie, Sciences, Education, Droit et Science politique, Economie, AES, STAPS, OREME, Polytech Montpellier, IAE, ISEM, IPAG, IUT de Béziers, IUT de Montpellier-Sète, IUT de Nîmes, 9 Ecoles doctorales et 9 départements scientifiques.

2/ La fédération française de natation est une fédération agréée participe à l'exécution d'une mission de service public et est en charge notamment :

- de promouvoir l'éducation par les activités physiques et sportives,
- de développer et d'organiser la pratique de ces activités,
- d'assurer la formation et le perfectionnement de leurs cadres bénévoles,
- de délivrer les licences et les titres fédéraux.

En vertu des articles L 123-2 et suivants du Code l'Education, l'Université de Montpellier concourt à la réussite de tous les étudiants et de toutes les étudiantes, notamment en favorisant les interactions entre sciences et société et les liens avec les secteurs socio-économiques publics ou privés.

Pour ce faire, les partenaires décident de se rapprocher afin de convenir ce qui suit :

Article 1 : Objet de l'accord de partenariat

Le présent accord a pour objet la mise en place d'un partenariat entre l'UM et la FF de natation dont le but est de créer des liens entre l'Enseignement supérieur et les acteurs du monde socio-économique.

Cadre réservé à la DFE

DFE_2016_UM_AC_58



Le présent accord constitue une convention cadre entre l'UM et la FF de natation qui fera l'objet d'une convention d'exécution pour chaque composante éventuellement concernée. Cette convention précisera les spécificités du partenariat pour la ou les formations concernée(s) au sein de la composante.

Article 2 : Modalités de fonctionnement du partenariat

- Engagements de l'UM

L'UM s'engage auprès de son partenaire, à exécuter ses obligations contractuelles telles que définies dans les conventions et les avenants modificatifs éventuels convenus entre les parties.

- Engagements de la FF de natation

La FF de natation s'engage à exécuter ses obligations contractuelles telles que définies dans les conventions et les avenants modificatifs éventuels.

Article 3 : Durée et résiliation de la convention

La validité du présent accord cadre est de droit dans le cas où une convention d'exécution avec une des composantes de l'UM serait signée. Le partenaire ne pourra se prévaloir du présent accord cadre en l'absence de convention d'exécution active au sein d'une des composantes de l'UM et devra se référer à la convention d'exécution.

En tout état de cause, l'accord est valable pour la durée maximale de l'accréditation de l'Université de Montpellier 2015-2019 (soit jusqu'au 31 août 2020), et à compter de la signature, renouvelable par expresse reconduction.

Le présent accord peut être résilié à tout moment et de plein droit par les parties. Nonobstant cette résiliation, ces effets perdurent jusqu'à la fin d'année universitaire en cours.

Article 4 : Compétence juridictionnelle

La présente convention est régie par le droit français.

A défaut d'accord amiable, tout litige relatif à la présente convention peut être porté devant le tribunal administratif de Montpellier.

Fait à Montpellier, le 15 novembre 2016

En trois exemplaires originaux

Pour l'Université de Montpellier
Le Président

Philippe AUGÉ


La fédération française de natation
Le Président


Clack VAYEUR

NATATION

Cadre réservé à la DFE
DFE_2016_UM_AC_58